

ARRETE N° 26/2018

portant règlementation de la circulation rue de la Meuse le 15 juillet 2018

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande d'autorisation formulée le 11 juillet 2018 par M. Yann COLLET – Brasserie du Centre 2 rue de la Meuse à Dieue-sur-Meuse - qui souhaite organiser la retransmission du match de la finale du Mondial 2018,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite le dimanche 15 juillet 2018 de 16 h à 20 h rue de la Meuse depuis son intersection avec la rue du Capitaine Marlin jusqu'à la Brasserie du Centre.

ARTICLE 2 : Les véhicules venant d'Ancemont seront déviés par la rue du Capitaine Marlin et ceux venant de la rue du Monument par la rue du Four.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par M. Yann COLLET.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- M. Yann COLLET
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN.
- Les riverains.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 11 juillet 2018.

Le Maire,



Jean-Claude DUMONT.

